



Bilan de l'audience Stagiaires SNES FSU – Rectorat - ESPE

A notre demande, et suite à une assemblée générale d'enseignants stagiaires du 2nd degré fin octobre, des représentants du rectorat, de l'inspection pédagogique et le directeur de l'ESPE ont reçu vendredi 14 novembre de 16 h 30 à 19 h 30 une délégation composée de 4 stagiaires professeurs en Lycée et Collège (PLC) et 1 stagiaire professeur des Ecoles (PE).

Un bilan de la rentrée a été dressé par les stagiaires, suivi d'un échange et d'une nouvelle proposition de rencontre après les vacances de Noël et avant celles d'hiver pour un bilan cette fois-ci d'étape.

Le bilan de rentrée a porté sur les points suivants :

- **Le mal-être de stagiaires** qui n'ont pas choisi leur future profession au hasard, qui s'attendaient donc à une formation d'adultes et pas aux pressions, aux menaces de retrait d'1/30, de chantage à la validation subis depuis la rentrée au cours des deux jours hebdomadaires de formation. Le risque de burn-out devant la charge de travail, d'accident suite à la fatigue de déplacements nombreux et lointains, de démotivation, de démission est réel.
- **La déception par rapport aux contenus de formation inadaptés aux besoins d'enseignants débutants et ne prenant pas en compte les parcours antérieurs**, comme la séance sur « comment faire une note de bas de page » ou celle sur la présentation d'une bibliographie alors qu'une grande partie des stagiaires a déjà réalisé un ou plusieurs mémoires universitaires. De plus en plus de stagiaires font autre chose (correction de copies par exemple) pour éviter de gaspiller davantage un temps qui se raréfie, ce qui n'est satisfaisant ni pour eux, ni pour les formateurs.
- **Le diplôme universitaire et l'écrit réflexif passent mal** : c'est une masse de travail qui apparaît d'autant plus considérable qu'elle s'ajoute au reste. Les consignes données sont contradictoires et l'écrit réflexif devient à son tour un moyen de pression sur les stagiaires qui oseraient mettre en cause sa pertinence, puisqu'il est présenté comme un des éléments déterminants de l'avis du directeur de l'ESPE pour la validation finale.
- Enfin, **il est répété à l'envi que la formation prime sur le reste**. Mais en interdisant aux stagiaires de se rendre à une réunion parents-profs ou à un conseil de classe ayant lieu un mercredi ou un jeudi, on les délégitime aux yeux des élèves, des familles, des personnels, on les met en porte-à-faux par rapport aux chefs d'établissement qui doivent rendre un avis sur leur titularisation, on nie le caractère formateur de telles rencontres, on les tient à l'écart de décisions collectives ou de remédiation mises en place par les équipes pédagogiques lors de ces rencontres.

Réponses qui nous sont données (les passages en italique = remarques du SNES-FSU) :

Le doyen des IPR rappelle le contexte : nous sommes dans le cadre de la loi de refondation de l'école qui donne la priorité à la formation des personnels, formation qui avait été supprimée lors du précédent gouvernement. Il faut également éviter de réitérer les erreurs de l'IUFM. La nouvelle formation doit alterner théorie et terrain, les deux s'alimentant mutuellement pour former des cadres A concepteurs de leurs métiers.

Le directeur de l'ESPE insiste, lui, sur le fait que l'ESPE n'a débuté qu'il y a quelques semaines, qu'il doit faire face à une « masse » de plusieurs milliers d'étudiants et stagiaires à gérer sur 21 sites. Des recrutements ont eu lieu, formateurs universitaires et de terrain, et certains ne se sont pas encore emparés des nouveaux enjeux.

Le SNES-FSU a revendiqué ce retour à une formation alternée, non sans avoir fait un bilan critique de l'IUFM du temps où il existait. Force est de constater cependant que les critiques sont nombreuses depuis la rentrée, les stagiaires disant même qu'ils auraient finalement préféré une affectation à temps complet, ce qui est un dramatique constat d'échec.

Qualité de la formation ?

Il a été décidé la mise en place d'une cellule « démarche qualité » : un questionnaire sera à disposition pour évaluer la formation

Il faut saisir toutes les occasions de vous exprimer, mais nous vous conseillons de le remplir collectivement et anonymement.

Fatigue / éloignement des sites ?

Le choix a été fait de ne pas imposer de sites de formation : toutes les demandes qui seront faites pour changer de site, y compris en cours d'année, seront acceptées.

Concernant les titulaires de MEEF qui seraient dispensés de certaines formations remplacées par des séminaires le samedi matin et ayant lieu dans des sites éloignés de leur domicile, un service de diffusion à distance, différé et sur des sites plus proches va être mis en place.

Nous avons dénoncé la discrimination entre titulaires du master MEEF qui bénéficient d'un allègement de formation et ceux titulaires du master recherche qui n'ont droit à rien, mais le directeur de l'ESPE n'a pas voulu revenir sur cette situation, estimant que le master recherche n'apportait pas la réflexion sur les pratiques professionnelles qu'apporte le master MEEF ... sic !

Obligation du DU ?

Important : les titulaires d'un master recherche ou MEEF ou dispensés de titre n'ont pas à valider obligatoirement le DU, l'avis du directeur de l'ESPE se basera en effet sur l'assiduité et l'écrit réflexif.

Attention : contrairement aux rumeurs, l'écrit réflexif a lieu dans toutes les académies (sauf à la Réunion, mais le ministère viendrait de donner des consignes pour qu'il soit mis en place). L'ESPE de Lille avait dès le départ opté pour la version a minima (35 à 40 pages, sans soutenance). Les mobilisations dans d'autres académies sont venues du fait qu'on dans un premier temps cherché à imposer le passage d'un master et un mémoire.

La validation : faut-il avoir 3 avis favorables ?

Il n'est indiqué nulle part qu'il faut avoir 3 avis favorables, 2 peuvent suffire. Le jury académique se réunira une première fois début juin et déterminera la liste des stagiaires pour lesquels il y a un doute. Ces derniers seront convoqués pour un entretien professionnel à la suite duquel le jury académique se réunira une nouvelle fois pour déterminer la liste définitive des titulaires, des doublants, des ajournés définitifs (= licenciés). Il n'y a aucune raison que les chiffres soient moins bons que les années précédentes (la titularisation concerne à peu près 98 % des stagiaires).

Pour les PLC, 3 avis seront donnés :

- le chef d'établissement (aucun RV à demander, c'est lui qui déterminera son avis en fonction des rapports du tuteur, d'un éventuel entretien avec le stagiaire, du « rayonnement » dans l'établissement, etc ...)
- le directeur de l'ESPE (voir plus haut)
- l'inspection pédagogique : l'inflation du nombre de stagiaires fait que la visite de l'IPR ne sera pas systématique faute de temps. Ces visites d'IPR concerneront obligatoirement les agrégés (dont la titularisation ne dépend que d'eux) et les collègues signalés par le dispositif d'alerte + en fonction du rapport des tuteurs (2, le premier rédigé actuellement, l'autre en avril). Les inspections auront lieu à partir de début avril.

Pour les stagiaires « temps complet », il y a 3 rapports + une visite d'un chargé de mission. En cas de problème, l'IPR viendra à son tour. Contrairement aux stagiaires mi-temps, la formation n'est pas une obligation de service quand vous êtes convoqués en dehors des heures de cours. En cas de problème au moment de la validation, il pourra cependant vous être reproché de ne pas avoir suivi la formation.

Nos interlocuteurs ne peuvent évidemment pas se départir de la langue de bois, mais il est bien évident que les avis ne sont pas de valeur égale : ainsi, si vous avez un avis défavorable de l'ESPE parce que vous n'avez pas rendu l'écrit réflexif ou s'il n'est pas conforme, mais que vous avez un avis positif du chef d'établissement et de l'inspection, il n'y aura aucun problème de validation. Croyez-vous vraiment que l'Education nationale qui dépense des centaines de milliers d'euros pour convaincre les étudiants de passer les concours et qui passe des petites annonces pour trouver des remplaçants pourra se permettre de faire doubler un stagiaire parce que son écrit réflexif est mauvais ?

Sur les conseils de classe et les réunions parents-profs

La décisions est soumise à l'arbitrage du recteur, déjà interrogé par courrier et oralement lors du comité académique du 6 novembre. Il s'était montré sensible à nos arguments. Gageons que des consignes favorables seront données, ce serait une décision de bon sens, de respect du service public et de ses usagers.

Ne perdez pas votre voix !

Créez votre espace électeur pour éviter que les autres ne choisissent à votre place :

<https://vote2014.education.gouv.fr> ou à partir du site www.snes.edu rubrique "élections pro"

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ